DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal :

le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120320

PLACE DU DONJON - RECONQUETE DES ESPACES PUBLICS DE LA PLACE DU DONJON ET DE SES ABORDS - AVENANT N°5 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi 02 juillet 2012

Présidente:

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers:

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés:

Conseillers:

- M. Bernard JOURDAIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2012

DELIBERATION D20120320

VOIRIE CIRCULATION ROUTIERE PLACE DU DONJON - RECONQUETE DES ESPACES PUBLICS DE LA PLACE DU DONJON ET DE SES ABORDS - AVENANT N°5 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 6 juillet 2009, le Conseil municipal a validé le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe mandatée par In Situ pour la reconquête des espaces publics de la place du Donjon et de ses abords.

Suite à l'arrêté du Préfet de Région de prescription de fouilles archéologiques préventives sur la parcelle des abords du Donjon, un appel d'offres a été lancé par la Ville de Niort. A la réception des offres, la collectivité a été confrontée à un montant de fouilles archéologiques qu'elle n'est pas en mesure d'assumer, compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur la ville. C'est pourquoi le Conseil municipal a validé dans sa séance du 16 janvier 2012 l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre prévoyant notamment la modification du programme de l'opération, permettant d'éviter la réalisation de fouilles archéologiques.

Depuis, les études ont montré que le mauvais état général du mur de soutènement du quai de la préfecture nécessite d'entreprendre une réparation lourde et un renforcement rapide. Par ailleurs, ces travaux de réparation déclenchent également la préconisation de fouilles archéologiques. Cette solution, qui ne répond que partiellement aux objectifs du programme d'inscrire le Donjon dans le parcours urbain de la Brèche à la Sèvre présente par ailleurs un bilan financier déraisonnable.

C'est pourquoi la Ville de Niort a décidé de prescrire un retour aux aménagements et fouilles archéologiques inscrits initialement dans le contrat de maîtrise d'œuvre. Ainsi, dans sa séance du 2 avril 2012, le Conseil municipal a approuvé le marché de fouilles archéologiques préventives avec l'entreprise HADES.

Le présent avenant a pour objet de modifier le programme de l'opération afin de revenir à l'aménagement initial sur les abords du Donjon, et de supprimer en partie la rémunération de la maîtrise d'œuvre sur la reprise des études.

La rémunération de la maîtrise après avenant 5 s'élève désormais à 478 836,85 € HT (phase 1 & 2, missions complémentaires 1 & 2).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe mandatée par In Situ pour la reconquête des espaces publics de la place du Donjon et de ses abords ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé : 0 Excusé: 1

> Pour Madame le Maire de Niort **Geneviève GAILLARD** L'Adjoint délégué Signé **Amaury BREUILLE**